



**CQP**  
**« Agent de service de remplacement »**

**REFERENTIEL PROFESSIONNEL**

CPNE 14 juin 2005

# SOMMAIRE

<b>1 – Le secteur et ses enjeux</b>	<b>Page 3</b>
11 – Les services de remplacement	3
12 – Données socio-économiques	4
13 – Les salariés des services de remplacement	4
14 – Enjeux et perspectives	4
<b>2 – L’emploi d’agent de service de remplacement</b>	<b>6</b>
21 – Dénomination et définition de l’emploi	6
22 - Entreprises et flux d’emplois	6
23 – Situation fonctionnelle de l’emploi	7
24 – Délimitation des fonctions	7
25 – Autonomie et responsabilité	7
26 – Exigences spécifiques de l’emploi	8
27 – Evolutions dans et hors de l’emploi	9
28 – Référence à la classification des emplois non-cadres en agriculture ou/et à la classification des emplois de la convention collective	9
<b>3 – Les activités professionnelles</b>	<b>10</b>
Activités transversales	10
• Spécificités du métier	10
• Conduite et entretien des machines agricoles	11
• Maintenance des bâtiments	12
Activités relevant des domaines d’intervention	12
• Bovins lait	13
• Bovins allaitant	16
• Production porcine	19
• Grandes cultures	22

# 1 – Le secteur et ses enjeux

## 11 - Les services de remplacement<sup>1</sup>

Les services de remplacement (association bénéficiant du statut de groupement d'employeur à vocation de remplacement) ont pour mission de proposer un agent de remplacement aux agriculteurs adhérents qui souhaitent ou sont contraints de quitter momentanément leur exploitation pour cause de :

- maladie ou accident,
- congé maternité ou paternité,
- congé,
- mandat professionnel ou syndical ou électif,
- formation<sup>2</sup>.

On compte 500 services de remplacement sur l'ensemble du territoire<sup>3</sup>. 50 d'entre eux sont des services départementaux ; 450 sont des services locaux.

Le service de remplacement est une association gérée par des professionnels bénévoles, apportant un service à des adhérents et travaillant avec des exploitants qui sont les co-responsables des agents. Le seul employeur de l'agent reste le service de remplacement.

Peuvent adhérer au service de remplacement tous les chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles situés dans le ressort géographique du service :

- exploitations de culture et d'élevage de quelque nature qu'elles soient,
- activités de transformation, conditionnement et commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production sur l'exploitation,
- accueil touristique ayant pour support l'exploitation.

Ces activités peuvent être exercées sous forme individuelle ou de société civile de personnes (EARL, GAEC, SCEA).

Les services de remplacement diffèrent des groupements d'employeurs agricoles traditionnels par le fait que les agents interviennent prioritairement pour les remplacements. L'activité de remplacement doit en effet représenter au minimum 80% de l'activité globale. Les services de remplacement ont, de par les textes, la possibilité de réaliser jusqu'à 20% de complément de main d'œuvre pour asseoir le temps plein des salariés en CDI.

## 12 - Données socio-économiques<sup>4</sup>

En 2003, 90 départements étaient dotés d'au moins un service de remplacement, 4 en sont dépourvus : Haute Corse, Corse du Sud, Guadeloupe, Guyane. Le nombre total d'adhérents est de 66 907.

<sup>1</sup> Fiche métier assemblée générale FNSR 2003

<sup>2</sup> Texte fondateur : Décret du 07/12/1975

<sup>3</sup> Données 2002.

<sup>4</sup> Source FNSR, données 2002

Les régions présentant les plus gros volumes d'activité (heures déclarées) sont : Bretagne (607 182 h), Pays de la Loire (591 255 h), Haute et Basse Normandie (345 405 h), Rhône Alpes (316 608 h).

Près de 30000 agriculteurs bénéficient chaque année des actions de remplacement.

Le nombre moyen de journées réalisées par service est de 922 jours. L'activité de remplacement moyenne par département est d'environ 5240 journées par an. Ces moyennes masquent des écarts très importants entre les départements (de 215 jours à plus de 26000 jours).

L'activité de remplacement se répartit comme suit : 35,4 % des journées concernent le remplacement pour maladie ou accident, 22,5 % le congé de maternité, 18,4% les congés, 11,4% les mandats professionnels. Viennent ensuite le congé paternité (5%) et la formation (2,2%).

### **13 - Les salariés des services de remplacement**

Les services de remplacement emploient actuellement 1921 salariés en CDI (soit 1100 ETP<sup>5</sup>) et plus de 7300 CDD. Au total, l'activité générée par le remplacement représente l'équivalent de 2300 ETP<sup>6</sup>.

C'est en Bretagne que le nombre d'ETP pour l'ensemble des heures déclarées est le plus élevé (379.49). Viennent ensuite les régions Pays de la Loire (369.53), Haute et Basse Normandie (215.88) et Rhône-Alpes (197.88).

Les CDD sont utilisés pour faire face aux périodes de forte activité. L'objectif est de stabiliser l'emploi, ainsi le nombre de CDI est en hausse constante : + 40% en cinq ans<sup>7</sup>. En 2002, les ETP CDI représentaient 48.68% du total des ETP et les ETP CDD 51,23%. Ces chiffres globaux masquent néanmoins une assez grande diversité selon les régions.

Les profils des salariés de remplacement semblent très divers. La moitié des salariés seraient d'origine non agricole. En effet, la source principale de recrutement d'agents de remplacement qui était composée d'aides familiaux et d'enfants d'agriculteurs attachés aux métiers de la terre est en train de se tarir.

Les salariés des services de remplacement ont majoritairement moins de trente ans. Cette moyenne d'âge tend à augmenter progressivement, étant donné le phénomène de pérennisation des emplois.

Les salariés auraient le plus souvent un bon niveau de formation initiale, titulaire d'un BPREA, Bac pro ou d'un BTSA. Si l'objectif d'un certain nombre reste d'acquérir une première expérience avant de s'installer, ils sont de plus en plus nombreux à souhaiter devenir salarié permanent d'un service de remplacement ou d'une exploitation.

### **14 – Enjeux et perspectives**

Les adhérents des services de remplacement ne représentent encore qu'un dixième des agriculteurs : près de 70 000 chefs d'exploitation adhèrent aux services de remplacement et

<sup>5</sup> ETP : équivalent temps plein

<sup>6</sup> 1 département effectuant 200 jours de remplacement = 1 ETP

<sup>7</sup> Extrait d'un article de la revue Chambres d'agriculture n° 926, de novembre 2003.

30 000 agriculteurs font appel chaque année aux 8000 salariés de remplacement (2300 équivalents temps plein). La marge de progression est donc importante.

Les agriculteurs qui sollicitent les services de remplacement sont, pour la plupart, soumis à de fortes contraintes liées aux marchés. De plus, la main d'œuvre familiale a fortement diminué en trente ans. « Les conjointes ou conjoints travaillent de plus en plus à l'extérieur et les aides familiaux ont disparu. La gestion de l'exploitation repose alors sur une seule et même personne, le chef d'exploitation, et toutes les absences deviennent dès lors préjudiciables à l'entreprise »<sup>8</sup>. Pourtant, tout comme les citoyens, les agriculteurs souhaitent bénéficier de congés. De plus, la complexification du métier de chef d'exploitation nécessite de plus en plus de formations qui l'obligent à s'absenter.

Les exploitations sont donc fragilisées et deviennent vite vulnérables dès lors qu'une absence se répète ou perdure.

Du coup, on observe une sensibilisation de plus en plus grande des exploitants à la problématique du remplacement qu'ils intègrent désormais comme un élément de gestion de leur exploitation. Ce phénomène explique sans doute en partie le fait que le nombre des adhésions augmente, alors que celui des agriculteurs diminue.

Face à ces enjeux, les exploitants ont, plus que jamais, besoin de salariés compétents, polyvalents et qualifiés. Les services de remplacement dans leur mission de service auprès des exploitants adhérents, doivent donc recourir à du personnel qualifié. Ce besoin est d'autant plus prégnant qu'il s'inscrit dans le cadre d'une charte de qualité<sup>9</sup> qui fait de la pérennisation (CDI) et de la formation des agents de remplacement un axe fort de développement, dans un objectif de professionnalisation des services de remplacement.<sup>10</sup>

« Les services de remplacement participent ainsi au maintien du tissu rural et au développement local. Leurs salariés contribuent à former les exploitants à la gestion salariale. Confrontés à divers chefs d'exploitation, ils apportent du nouveau dans les manières de travailler et permettent souvent une évolution positive des pratiques »<sup>11</sup>.

Les salariés soulignent quant à eux, l'intérêt d'un travail qui les conduit à rencontrer de nouvelles personnes et de nouveaux contextes de travail, à développer leur réactivité et leur capacité d'adaptation. Bien que certains profitent de cette période pour se préparer à l'installation, de plus en plus souhaitent rester dans l'emploi. D'où le besoin croissant de professionnalisation.

---

<sup>8</sup> Sébastien Loriette, président de la FNSR dans Grandes cultures infos, janvier 2003.

<sup>9</sup> En 2001, la FNSR s'est engagée dans la mise en place d'une charte nationale de qualité qui fixe les orientations et le cadre dans lesquels doivent se développer les actions de remplacement et les critères de qualité du service rendu à l'adhérent. Cette charte, signée par l'ensemble des organisations professionnelles et les partenaires du service de remplacement témoigne de la volonté de professionnaliser dans les départements, le service de remplacement « mieux structurer les services de remplacement pour répondre avec efficacité et professionnalisme aux demandes des adhérents » Jeunes agriculteurs n° 562, juin 2001 – <http://ja.web-agri.fr>

<sup>10</sup> FAFSEA Bourgogne – CPR du 27/10/03 – cahier des charges pour la formation des agents de remplacement de Saône et Loire.

Une fiche présentant les spécificités du métier d'« agent de remplacement » a été établie en collaboration avec le FAFSEA et adoptée par l'assemblée générale de la FNSR en 2003. Ce métier nécessite en plus des compétences techniques et de l'autonomie, une forte capacité d'adaptation. Les agents doivent effectivement pouvoir intervenir dans les différents secteurs de la production.<sup>10</sup> Cette fiche est accompagnée d'un cahier des charges de formation diffusé aux deux réseaux : délégations régionales du FAFSEA et SR.

<sup>11</sup> Le service de remplacement est intégré dans ma gestion d'exploitation. Grandes cultures infos, janvier 2003.

## **2 – L’emploi d’agent de service de remplacement**

### **21 – Dénomination et définition de l’emploi**

L’emploi visé est celui d’agent de service de remplacement :

- capable de conduire une mission de remplacement dans un domaine de spécialisation (bovins lait, porc, viticulture, grandes cultures,...) , quel que soit le stade du cycle de production,
- et capable de réaliser dans d’autres productions (polyvalence) les travaux courants et quotidiens dont l’exécution ne nécessite pas une maîtrise complète et des connaissances professionnelles approfondies.

La mission s’exerce dans le cadre de consignes précises prescrites par le chef d’exploitation ou par son représentant. A chaque mission un référent désigné par le chef d’exploitation constitue un recours immédiat en cas de besoin et veille à la bonne exécution des travaux.

En tout état de cause l’agent est sous la responsabilité du service de remplacement.

L’agent de service de remplacement est capable de cerner les limites de son champ d’intervention et de responsabilités. Les compétences et connaissances techniques acquises lui permettent d’organiser son travail en autonomie, d’adapter ses interventions aux conditions particulières du terrain et d’avoir la responsabilité de la bonne exécution de son travail. Il n’est pas de son ressort de faire des choix ou de prendre des décisions techniques qui orientent l’exploitation sur le moyen ou le long terme. Il doit contribuer à la coordination avec d’autres éventuels remplaçants sur la même mission.

### **22 – Entreprises, secteurs d’activité et flux d’emploi**

L’employeur de l’agent est le service de remplacement. Sont donc globalement concernés par l’emploi défini ci-dessus, les 500 services de remplacement et près de 10% des 9221 salariés (1921 CDI et 7300 CDD).

Les exploitations dans lesquelles intervient l’agent de remplacement sont les adhérents du service.

Les secteurs d’activité dans lesquels intervient l’agent sont dépendants de la situation géographique des entreprises adhérentes et donc des services de remplacement.

Les secteurs les plus concernés sont : la polyculture-élevage, l’élevage seul et les grandes cultures. Parmi les autres secteurs d’intervention, on trouve, entre autres : les cultures spécialisées (maraîchage, horti-pépi), la viticulture, l’arboriculture, l’aviculture ou encore les veaux de boucherie, notamment en fonction de la situation géographique du service.

De nombreuses combinaisons sont également possibles, les plus fréquentes sont :

- élevage / polyculture-élevage,
- élevage / polyculture-élevage / Grandes Cultures,
- polyculture-élevage / Grandes Cultures.

## **Au niveau du ou des services de remplacement concernés (département ou région)**

*Indiquez en quelques lignes : le nom des services de remplacement concernés, le nombre d'adhérents par service, les domaines d'intervention et le nombre de salariés réellement ou potentiellement dans l'emploi.*

## **23 – Situation fonctionnelle de l'emploi**

*Partie à modifier ou à compléter éventuellement en fonction des spécificités locales.*

L'agent de remplacement est concerné par les travaux directement liés à l'exploitation, qu'il s'agisse des activités de production proprement dites ou d'entretien courant des bâtiments ou du matériel. Selon les secteurs d'activités concernés, il intervient dans un domaine de spécialisation (bovins lait, porc, viticulture, grandes cultures,...) et réalise également des travaux occasionnels dans d'autres productions (polyvalence).

Il travaille chez les adhérents du service de remplacement en remplacement de l'exploitant ou de son épouse mais aussi d'un salarié. De ce fait, l'agent de remplacement est amené à intervenir sur des types d'exploitation extrêmement variés (élevage, grandes cultures, polyculture/élevage ....) pour des durées très variables (de quelques heures à plusieurs semaines), des activités différentes, des tailles, des organisations et des techniques d'exploitation elles aussi diverses.

Il peut être amené à se rendre disponible en fonction des astreintes de la mission de remplacement.

Le salarié de remplacement peut être confronté à des situations d'urgence (en production animale notamment) pour lesquelles aucune consigne n'a été prévue. Dans ce cas, il contacte son référent ou le service de remplacement.

Il change fréquemment d'exploitation et avoir des appels tardifs pour des missions imprévues (parfois la veille).

## **24 – Délimitation des fonctions**

Le salarié de service de remplacement a une fonction technique qui nécessite d'une part la maîtrise des activités de son domaine de spécialisation et des compétences de base pour les travaux occasionnels et sur l'entretien courant des bâtiments et/ ou du matériel.

Mais au-delà de ses activités techniques, une partie de son activité consiste à communiquer avec des tiers, à prendre des consignes ou/et des conseils. Ces activités réfèrent à une fonction « relationnelle ».

## **25 – Autonomie et responsabilité**

Si l'agent de remplacement peut se sentir « responsable de l'exploitation » pendant la durée de son intervention, il n'est pas le « chef d'exploitation » : il est le garant de la poursuite du

travail mais ne prend aucune décision en matière d'itinéraire technique ou choix d'exploitation. En l'absence d'information préalable il doit, d'après ses propres références, adapter sa pratique au contexte de l'exploitation, et non le contraire.

Il doit apprécier correctement son champ d'intervention, le respecter et le faire respecter. Cette qualité est essentielle à court terme pour que la mission se déroule dans les meilleures conditions (pas de conflit avec l'adhérent) ; elle revêt aussi une importance à plus long terme pour la reconnaissance du service rendu et la valorisation du métier.

Par ailleurs, il est essentiel que ce point soit clairement défini car il renvoie à la notion de sécurité (le remplaçant étant souvent seul sur l'exploitation pendant la durée de sa mission).

## **26 – Exigences particulières de l'emploi**

### *Faire preuve de faculté d'adaptation et de réactivité*

En d'autres termes :

- d'abord, observer l'environnement dans lequel on se trouve plongé : l'entreprise, son organisation, les techniques de production utilisées,
- ensuite, ne pas se laisser déstabiliser par des conditions, une organisation du travail ou encore des techniques de production inhabituelles, surprenantes voire mal connues,
- pour parvenir, in fine, à reproduire ou à s'approcher le plus possible du schéma technique de l'exploitation au sein de laquelle est effectuée la mission.

### *Déterminer rapidement le champ de responsabilité et d'identifier les relais*

Les périodes de remplacement constituent des moments particuliers de la vie d'une exploitation, durant lesquels il peut être difficile pour l'agent d'identifier clairement la personne ressource (en d'autres termes « le patron ») : l'exploitant lui-même -s'il n'est pas physiquement absent-, l'entourage familial proche, un voisin.... ? Savoir auprès de qui prendre les consignes ou les conseils, gérer les éventuelles interférences de pouvoir entre les différents référents possibles (savoir dire « non ») est une qualité d'autant plus nécessaire que les contextes changent au fur et à mesure des missions.

### *Travailler en autonomie sous consignes*

L'agent de remplacement est le plus souvent seul en situation de travail et doit par conséquent être en capacité d'accomplir les tâches qui lui ont été demandées de manière autonome, tout en suivant les consignes données par le référent ou par l'exploitant.

### *Gérer rigoureusement son temps et organiser son travail.*

Pour le bon déroulement des interventions, notamment en cas d'absence du chef d'exploitation, la prise de consignes en début de mission, ou la veille, est essentielle. Hormis le fait qu'elle permet de disposer d'une trace écrite en cas de conflit, la prise de note permet des gains de temps lorsque l'agent doit intervenir plusieurs fois dans la même exploitation ; elle augmente par ailleurs la probabilité de bon déroulement de l'intervention.

La restitution à l'exploitant des événements qui se sont déroulés pendant la mission ainsi que le compte-rendu régulier au service de remplacement du déroulement de la mission et des éventuelles difficultés rencontrées revêtent également une importance particulière

### *Faire preuve de qualités personnelles*

L'agent de remplacement, salarié d'une structure spécifique, mis à disposition d'exploitations multiples, est porteur de l'image de marque du service de remplacement qui l'emploie. En ce sens certaines qualités humaines revêtent une importance particulière :

- le respect d'une certaine confidentialité ou, a minima, une nécessaire discrétion concernant l'organisation, les choix techniques, les décisions d'investissement, les conditions de travail... des exploitations qu'il est amené à fréquenter successivement ;
- à chaque mission le respect des codes et valeurs de l'entreprise au sein de laquelle il se trouve ;
- la capacité à s'adapter à des personnalités et des comportements très divers ;
- le respect de règles inhérentes à l'activité salariale telles que la ponctualité par exemple.
- le respect de l'ensemble des règles d'hygiène et de sécurité.

## **27 – Evolutions dans et hors de l'emploi**

Bien que certains profitent de cette période pour se préparer à l'installation, de plus en plus souhaitent rester dans l'emploi.

## **28 – Référence à la classification des emplois non-cadres en agriculture ou/et à classification des emplois de la convention collective**

Le CQP « agent de service de remplacement » est positionné au niveau 3 échelon 2 (ouvrier qualifié) de l'accord de méthode de la classification des emplois non-cadres en agriculture.

**Référence au niveau d'emploi dans la (ou les) convention(s) collective(s) en vigueur.**

*Ce positionnement est à faire (y compris lorsque la convention collective applique l'accord de méthode.*

--

## Les activités professionnelles du salarié de service de remplacement

### ACTIVITES TRANSVERSALES

<b>Spécificités du métier</b>	
<b>L'agent de service de remplacement se situe dans son environnement de travail</b>	<p>Il observe l'environnement : l'entreprise, son organisation, les techniques de production utilisées</p> <p>Il apprécie son champ d'intervention, le respecte et le fait respecter.</p> <p>Il détermine rapidement son champ de responsabilités</p>
<b>Il apprécie le contexte social dans lequel il intervient</b>	<p>Il sait prendre contact avec son interlocuteur (téléphone, visite)</p> <p>Il sait le mettre en confiance en hiérarchisant l'urgence des informations à donner</p> <p>Il apprécie la gravité de la situation</p> <p>Il s'adapte à la situation</p> <p>Il sait être diplomate</p>
<b>Il recherche les informations dont il a besoin</b>	<p>Il identifie les relais : l'exploitant lui-même -s'il n'est pas physiquement absent-, l'entourage familial proche, un voisin,....</p> <p>Il identifie les référents techniques</p> <p>Il consulte le panneau de consignes</p> <p>Il prend les consignes ou les conseils</p> <p>Il prend des notes</p> <p>Il gère les éventuelles interférences de pouvoir entre les différents référents possibles (sait dire « non »)</p>
<b>Il organise son travail</b>	<p>Il réalise ses tâches de façon autonome</p> <p>Il gère rigoureusement son temps</p> <p>Il peut prendre des initiatives, en particulier en situation d'urgence (en production animale notamment). Hors situation d'urgence, si aucune consigne n'a été prévue, il contacte son référent ou le service de remplacement.</p>
<b>Il coordonne le travail d'autres agents de service de remplacement</b>	<p>Il laisse des consignes précises pour la continuité du remplacement</p> <p>Il s'assure de la continuité dans le passage des consignes d'un remplaçant à un autre</p>

<p><b>Il s'adapte à l'entreprise et à son personnel</b></p>	<p>Il reproduit ou s'approche le plus possible du schéma technique de l'exploitation au sein de laquelle est effectuée la mission.</p> <p>Il poursuit le travail mais ne prend aucune décision en matière d'itinéraire technique ou de choix d'exploitation.</p> <p>En l'absence d'information préalable il adapte sa pratique au contexte de l'exploitation, d'après ses propres références, et non le contraire</p> <p>Il s'adapte à des personnalités et des comportements très divers</p>
<p><b>Il respecte les valeurs et les règles de l'entreprise et du service de remplacement</b></p>	<p>Il respecte les règles inhérentes à l'activité salariale telles que la ponctualité par exemple.</p> <p>Il respecte l'ensemble des règles d'hygiène et de sécurité</p> <p>Il respecte une certaine confidentialité ou, a minima, une nécessaire discrétion concernant l'organisation, les choix techniques, les décisions d'investissement, les conditions de travail... des exploitations qu'il est amené à fréquenter successivement</p> <p>A chaque mission il respecte les codes et valeurs de l'entreprise au sein de laquelle il se trouve</p> <p>Il porte l'image de marque du service de remplacement qui l'emploie et sait le valoriser</p>
<p><b>Il rend compte de son activité</b></p>	<p>Il restitue à l'exploitant des événements qui se sont déroulés pendant la mission</p> <p>Il fait un compte-rendu régulier au service de remplacement du déroulement de la mission et des éventuelles difficultés rencontrées</p>

### **Conduite et entretien des machines agricoles**

<p><b>Il conduit les tracteurs et d'autres machines agricoles, des engins de chantiers ou matériels de manutention en respectant les règles de conduite et de sécurité</b></p>	<p>Il vérifie l'état de la machine dans un souci de sécurité et de bon fonctionnement</p> <p>Il attelle les outils et vérifie les réglages</p> <p>Il effectue toutes les manœuvres nécessaires au déplacement et à la réalisation du travail</p> <p>Il adapte le régime et la vitesse d'avancement en fonction du type d'activités</p> <p>Il respecte le code de la route et les règles de sécurité</p> <p>Il détecte les dysfonctionnements</p> <p>Il avertit l'exploitant en cas de problème de matériel</p>
--	--

<b>Il entretient le matériel</b>	<p>Il assure les révisions, le nettoyage et le remisage des machines agricoles</p> <p>Il contrôle les niveaux</p> <p>Il vidange et nettoie ou change les filtres</p> <p>Il adapte et vérifie les pressions des pneus</p> <p>Il change les pièces usées, il réalise des soudures simples</p> <p>Il repère les anomalies et dysfonctionnements et répare les pannes superficielles</p> <p>Il décide de faire appel au spécialiste pour des réparations plus importantes, en concertation avec l'adhérent ou à défaut, le référent ou le service de remplacement</p> <p>Il enregistre sur un carnet d'entretien les travaux réalisés sur les machines agricoles</p>
----------------------------------	--

### **Maintenance des bâtiments et des abords**

<b>Il assure la maintenance des bâtiments et des abords</b>	<p>Il effectue diverses réparations courantes de maçonnerie, plomberie, peinture</p> <p>Il utilise des matériels spécifiques : tondeuse, taille haie, débroussailleuse, compresseur, etc.</p> <p>Il entretient, répare ou change une clôture</p> <p>Il entretient les abords des bâtiments d'exploitation et des parcelles (les aires, les talus, le jardin, les haies, les pelouses...)</p>
<b>Il peut être amené à effectuer des travaux d'aménagement</b>	<p>Il participe à des travaux de mise en sécurité des installations</p> <p>Il aménage des lieux de stockage (travaux de maçonnerie) pour : récoltes, semences, produits phytosanitaires, engrais, fioul</p> <p>Il peut participer à l'aménagement des abords de l'exploitation</p>

## **ACTIVITES RELEVANT DES DOMAINES TECHNIQUES**

**Pour l'instant, seules sont décrites les activités suivantes :**

- Bovins lait : traite, alimentation, reproduction, hygiène et soins,
- Bovins allaitant : alimentation, reproduction, hygiène et soins,
- Elevage porcin : reproduction, alimentation, soins,
- Cultures : travail du sol, suivi des cultures, récolte, stockage,
- Culture de la vigne : voir le référentiel professionnel du CQP « ouvrier qualifié de l'exploitation viticole ».

## BOVINS LAIT

En élevage laitier, l'agent de service de remplacement est, la plupart du temps, seul sur l'exploitation. Il est autonome dans l'organisation de son travail et prend seulement des initiatives qui ont un caractère de gravité limité sur le plan économique, la sécurité des personnes ou l'environnement.

<b>TRAITE</b>	
<b>Le salarié de remplacement réalise la traite en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et en appliquant les mesures sanitaires</b>	
<b>Il regroupe les animaux</b>	Il manipule, déplace, contient les animaux en respectant les règles de sécurité
<b>Il prépare la traite</b>	Il vérifie la bonne exécution du lavage du tank Il vérifie le bon fonctionnement du matériel de traite : état des installations (tuyauteries, robinets, grilles, étanchéité des manomètres, ...) et périodiquement le niveau d'huile, les filtres, la tension des courroies, le régulateur de vide Il effectue les petites réparations utiles sur les installations et/ou alerte Il prépare les lavettes individuelles Il repère et identifie les animaux à problèmes Il répertorie et identifie les produits d'hygiène et les consignes d'alimentation
<b>Il assure le bon déroulement de la traite dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité</b>	Il contrôle le bon fonctionnement de la traite : vérifie la bonne éjection du lait, remédie aux anomalies, vérifie la bonne circulation du lait dans le tank, détecte la fin de traite Selon les exploitations et les équipements, il distribue les aliments concentrés Il dépose les gobelets en fin de traite, contrôle la mamelle et désinfecte les trayons Il surveille durant la traite Il détecte les vaches nonchalantes, malades et toute anomalie de comportement
<b>Il détecte les chutes de lait</b>	Il assure la prévention, la détection et les soins des mammites Il contrôle le premier jet de lait Il palpe les quartiers douteux Il réalise le traitement des quartiers malades Il identifie le ou les animaux à problème Il sépare le lait affecté Il signale l'affection sur un tableau et enregistre l'intervention Il entretient la salle de traite et le matériel Il lave le matériel de traite et le tank à lait et veille au bon fonctionnement du lavage
<b>Il lave le matériel de traite et les locaux : salle de traite, parc d'attente, couloir de circulation des animaux</b>	Il contrôle le fonctionnement du tank Il contrôle la température du lait destiné aux jeunes veaux et en assure la distribution en respectant les mesures d'hygiène. Il met en œuvre les solutions de dépannage en cas de panne simple.
<b>Il lit et apprécie les résultats d'analyse de la qualité du lait</b>	Il alerte sur les modifications à apporter
<b>Il rend compte à l'aide d'une fiche ou d'un cahier journalier</b>	

## ALIMENTATION

### Le salarié de remplacement réalise l'alimentation du troupeau

<b>Il prépare la distribution des aliments</b>	<p>Il vérifie l'approvisionnement en aliments et leur qualité (ou l'état du pâturage)</p> <p>Il contrôle et utilise les installations de distribution des aliments</p> <p>Il sait calculer une ration d'alimentation</p> <p>Il réalise la fabrication des aliments suivant les consignes</p> <p>Il peut consulter ou modifier la distribution automatique des aliments concentrés, sous réserve de consignes précises</p> <p>Il enregistre les données concernant le stock d'aliments</p>
<b>Il distribue les aliments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>alimentation en stabulation libre service au silo</u></li> </ul> <p>Il s'assure de la qualité de l'aliment au front d'attaque</p> <p>Eventuellement, il élimine les restes, les parties souillées ou impropres à la consommation</p> <p>Il débâche le silo selon les besoins</p> <p>Il avance la barrière d'alimentation</p> <p>Il détasse éventuellement l'aliment</p> <p>Il procède éventuellement à l'apport des concentrés et des minéraux</p> <p>Il utilise le matériel en toute sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>alimentation à l'auge en stabulation libre ou alimentation en étable entravée et alimentation des « élèves » (génisses) et des vaches tarées</u></li> </ul> <p>Il élimine les restes des repas précédents</p> <p>Il nettoie l'auge</p> <p>Il s'assure de la qualité de l'aliment au silo, enlève les parties non consommables</p> <p>Il évalue et distribue les quantités nécessaires des différents fourrages, selon les consignes reçues</p> <p>Il procède à la distribution des concentrés et minéraux selon le plan établi et vérifie le bon fonctionnement de l'approvisionnement du distributeur automatique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>alimentation au pâturage</u></li> </ul> <p>Il amène les animaux aux champs</p> <p>Il s'assure de l'état de l'herbage et évalue la quantité d'herbe à pâturer</p> <p>Il s'assure du bon fonctionnement de la clôture électrique le cas échéant</p> <p>Il vérifie le bon état des clôtures et remédie aux situations d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>alimentation des jeunes</u></li> </ul> <p>Il suit le plan d'alimentation lactée</p> <p>Il assure le sevrage des veaux au bon moment, suivant les consignes reçues</p> <p>Il évalue et distribue les quantités nécessaires de fourrage et de concentrés aux veaux</p> <p>Il nettoie les seaux et les auges</p> <p>Il vérifie et pourvoit à l'abreuvement</p>
<b>Il surveille les animaux lors de la distribution des aliments</b>	<p>Il détecte les animaux qui ne s'alimentent pas</p> <p>Il détecte les animaux qui ne ruminent pas</p> <p>Il contrôle l'état de santé des veaux (ex : diarrhée, ...)</p>
<b>Il rend compte à l'aide d'une fiche ou d'un cahier journalier</b>	

## HYGIENE ET SOINS

### Le salarié de remplacement dispense les soins élémentaires aux animaux et les soins vétérinaires d'urgence en toute sécurité

<b>Il nettoie régulièrement les aires des bâtiments (aire d'exercice, de couchage)</b>	Il racle, paille, désinfecte les boxes à veaux, les litières Il utilise le tracteur et le racloir dans des espaces restreints en toute sécurité
<b>Il observe les animaux</b>	Il repère les animaux ayant un comportement anormal Il détecte d'éventuels problèmes sanitaires (ex : métrites après vêlage, veau en courant d'air, boiteries...)
<b>Il effectue les soins aux animaux</b>	Il intervient en urgence en respectant les mesures à prendre en cas d'accidents (fracture, glissement d'une vache en salle de traite) et alerte le vétérinaire Il effectue la manipulation et la contention des bovins en respectant les règles de sécurité : coucher, placer le licol, faire relever Il effectue les soins aux animaux y compris les injections sous-cutanées et intramusculaires en respectant les règles de sécurité et/ou alerte le vétérinaire Il identifie l'animal traité par un marquage (adhésif couleur, crayon de couleur,...) Il entretient les animaux Il écorne les veaux (application de soude caustique) Il déparasite les animaux Il prévient les maladies Il met en quarantaine les animaux venant de l'extérieur de l'exploitation
<b>Il rend compte à l'aide d'une fiche ou d'un cahier journalier</b>	
<b>Il gère l'évacuation des animaux morts (déclaration)</b>	

## REPRODUCTION

### Le salarié de remplacement assure les opérations liées à la reproduction du troupeau

<b>Il participe à la gestion de la reproduction</b>	Il observe le troupeau et détecte d'éventuelles chaleurs Il note sur le planning de reproduction toutes les informations concernant le troupeau Il isole l'animal pour l'insémination artificielle Il appelle l'inséminateur au moment opportun et intervient à ses côtés
<b>Il surveille les vaches prêtes à vêler</b>	Il reconnaît les signes d'un vêlage et isole l'animal en toute sécurité Il peut assurer le vêlage en autonomie Il diagnostique une anomalie durant le vêlage Il fait appel au vétérinaire et intervient à ses côtés
<b>Il effectue la surveillance et les soins néonataux et repère d'éventuelles anomalies</b>	Il s'assure du rythme de respiration du veau à la naissance Il nettoie le veau Il désinfecte le cordon ombilical Il s'assure ou réalise l'alimentation du veau (Colostrum) Il diagnostique une anomalie pour la vache (mammitte, fièvre de lait, non délivrance ...) Il applique le traitement médicamenteux en cas d'affection

<b>Il effectue le tarissement</b>	Il respecte la date du tarissement Il applique le traitement préventif Il isole l'animal du troupeau Il surveille l'évolution et l'état de la mamelle
<b>Il identifie les animaux en respectant la réglementation d'identification des bovins</b>	Il assure la déclaration
<b>Il rend compte de ses interventions et des anomalies rencontrées ou constatées</b>	

## BOVINS ALLAITANTS

En élevage « bovins allaitant », l'agent de service de remplacement est la plupart du temps seul sur l'exploitation. Il est autonome dans l'organisation de son travail et prend seulement des initiatives qui ont un caractère de gravité limité sur le plan économique, la sécurité des personnes ou l'environnement.

<b>ALIMENTATION</b>	
<b>Le salarié de remplacement réalise l'alimentation du troupeau</b>	
<b>Il prépare la distribution des aliments</b>	Il vérifie l'approvisionnement en aliments et leur qualité (ou l'état du pâturage) Il contrôle et utilise les installations de distribution des aliments Il réalise la fabrication des aliments suivant les consignes Il peut consulter ou modifier la distribution automatique des aliments concentrés, sous réserve de consignes précises Il enregistre les données concernant le stock d'aliments
<b>Il distribue les aliments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>alimentation en stabulation libre service au silo</u>            Il s'assure de la qualité de l'aliment au front d'attaque            Eventuellement, il élimine les restes, les parties souillées ou impropres à la consommation            Il débâche le silo selon les besoins            Il avance la barrière d'alimentation            Il détasse éventuellement l'aliment            Il procède éventuellement à l'apport des concentrés et des minéraux            Il utilise le matériel en toute sécurité</li> <li>• <u>alimentation à l'auge en stabulation libre ou alimentation en étable entravée et alimentation des « élèves » (génisses) et des vaches tarées</u>            Il élimine les restes des repas précédents            Il nettoie l'auge            Il s'assure de la qualité de l'aliment au silo, enlève les parties non consommables            Il évalue et distribue les quantités nécessaires des différents fourrages, selon les consignes reçues            Il procède à la distribution des concentrés et minéraux selon le plan établi et vérifie le bon fonctionnement de l'approvisionnement du distributeur</li> </ul>

	<p>automatique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>alimentation au pâturage</u> Il amène les animaux aux champs Il s'assure de l'état de l'herbage et évalue la quantité d'herbe à pâturer Il s'assure du bon fonctionnement de la clôture électrique le cas échéant Il vérifie le bon état des clôtures et remédie aux situations d'urgence</li> <li>• <u>alimentation des jeunes</u> Il vérifie l'état sanitaire des mamelles Il assure le sevrage des veaux au bon moment, suivant les consignes reçues Il évalue et distribue les quantités nécessaires de fourrage et de concentrés aux veaux Il nettoie les auges Il vérifie et pourvoit à l'abreuvement</li> </ul>
<b>Il surveille les animaux lors de la distribution des aliments</b>	<p>Il détecte les animaux qui ne s'alimentent pas Il détecte les animaux qui ne ruminent pas Il contrôle le développement et l'état des génisses Il contrôle l'état de santé des veaux (ex : diarrhée, ...)</p>
<b>Il rend compte à l'aide d'une fiche ou d'un cahier journalier</b>	

### HYGIENE ET SOINS

#### Le salarié de remplacement dispense les soins élémentaires aux animaux et les soins vétérinaires d'urgence en toute sécurité

<b>Il nettoie régulièrement les diverses aires des bâtiments (aire d'exercice, de couchage)</b>	<p>Il racle, paille, désinfecte les boxes à veaux, les litières Il utilise le tracteur et le racloir dans des espaces restreints en toute sécurité</p>
<b>Il observe les animaux</b>	<p>Il repère les animaux ayant un comportement anormal Il détecte d'éventuels problèmes sanitaires (ex : métrites après vêlage, veau en courant d'air, boiteries...)</p>
<b>Il effectue les soins aux animaux</b>	<p>Il intervient en urgence en respectant les mesures à prendre en cas d'accidents (fracture, glissade d'une vache en salle de traite) et alerte le vétérinaire Il effectue la manipulation et la contention des bovins en respectant les règles de sécurité : coucher, placer le licol, faire relever Il effectue les soins aux animaux y compris les injections sous-cutanées et intramusculaires en respectant les règles de sécurité et/ou alerte le vétérinaire Il identifie l'animal traité par un marquage (adhésif couleur, crayon de couleur,...) Il entretient les animaux Il écorne les veaux (application de soude caustique) Il déparasite les animaux Il prévient les maladies Il met en quarantaine les animaux venant de l'extérieur de l'exploitation</p>

<b>Il rend compte à l'aide d'une fiche ou d'un cahier journalier</b>	
<b>Il gère l'évacuation des animaux morts (déclaration)</b>	

<b>REPRODUCTION</b>	
<b>le salarié de remplacement assure les opérations liées à la reproduction du troupeau</b>	
<b>Il participe à la gestion de la reproduction</b>	<p>Il observe le troupeau et détecte d'éventuelles chaleurs</p> <p>Il note sur le planning de reproduction toutes les informations concernant le troupeau</p> <p>Il isole l'animal pour l'insémination artificielle</p> <p>Il appelle l'inséminateur au moment opportun et intervient à ses côtés</p> <p>Il surveille la monte naturelle</p>
<b>Il surveille les vaches prêtes à vêler</b>	<p>Il reconnaît les signes d'un vêlage et isole l'animal en toute sécurité</p> <p>Il peut assurer le vêlage en autonomie</p> <p>Il diagnostique une anomalie durant le vêlage</p> <p>Il fait appel au vétérinaire et intervient à ses côtés</p>
<b>Il effectue la surveillance et les soins néonataux et repère d'éventuelles anomalies</b>	<p>Il s'assure du rythme de respiration du veau à la naissance</p> <p>Il nettoie le veau</p> <p>Il désinfecte le cordon ombilical</p> <p>Il s'assure ou réalise l'alimentation du veau (Colostrum)</p> <p>Il diagnostique une anomalie pour la vache (mammite, fièvre de lait,...)</p> <p>Il applique le traitement médicamenteux en cas d'affection</p>
<b>Il effectue le tarissement</b>	<p>Il respecte la date du tarissement</p> <p>Il applique le traitement préventif</p> <p>Il isole l'animal du troupeau</p> <p>Il surveille l'évolution et l'état de la mamelle</p>
<b>Il identifie les animaux en respectant la réglementation d'identification des bovins</b>	<p>Il assure la déclaration</p>
<b>Il rend compte de ses interventions et des anomalies rencontrées ou constatées</b>	

## ELEVAGE PORCIN

L'agent de service de remplacement peut intervenir dans deux types d'élevage :

- gros élevages où il se trouve en situation de travail autonome sur l'atelier tout en étant à proximité d'autres salariés
- petits élevages où il est en complète autonomie sur l'ensemble des ateliers.

Dans tous les cas, il est autonome dans l'organisation de son travail et prend seulement des initiatives qui ont un caractère de gravité limité sur le plan économique, la sécurité des personnes ou l'environnement.

<b>REPRODUCTION</b>	
<b>Le salarié de remplacement met en œuvre les activités relatives à la reproduction</b>	
<b>Il détecte les chaleurs</b>	Il observe le comportement de la truie, Il la présente au verrat, Il identifie et note la truie en chaleur, Il détermine le moment de l'insémination, Il surveille les retours
<b>Il assiste la saillie naturelle</b>	A partir du plan d'accouplement prévu, il choisit le verrat, Il assiste l'accouplement
<b>il réalise ou assiste l'insémination artificielle dans le respect de la réglementation en vigueur</b>	Il réceptionne les doses, en assure le stockage et la conservation Il prépare les doses en respectant les conditions optimales de température et en contrôlant la qualité de la semence Il prépare le local et les animaux en respectant les conditions optimales d'hygiène Il gère le matériel d'insémination
<b>Il assiste le technicien pour l'échographie</b>	Il repère les truies à diagnostiquer Il reçoit et assiste le vétérinaire Il note les résultats
<b>Il peut être amené à réaliser des contrôles vétérinaires</b>	

<b>SOINS SPECIFIQUES</b>	
<b><u>Maternité</u> : le salarié de remplacement réalise les soins spécifiques en maternité</b>	
<b>Il assiste les mises bas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Il prépare la mise bas</u> : Il prépare, contrôle, règle la ventilation (ambiance de la salle) Il prépare l'entrée des truies en maternité (lavage et déparasitage) les documents de suivi Il prépare la case, notamment les tapis et le chauffage Il peut planifier et déclencher la mise bas</li> <li>• <u>Il assure le bon déroulement de la mise bas</u> : Il surveille la mise bas (pratique la fouille éventuellement), Il repère les truies qui ont des mises bas difficiles, Il donne les premiers soins aux porcelets, et s'assure de la prise de colostrum, Après diagnostic, il peut réaliser des injections médicamenteuses et, dans ce cas, il les enregistre, Il enregistre les résultats sur les documents prévus.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Après la mise-bas, il réalise les soins nécessaires</u> :</li> </ul> <p>Il évacue les délivrances et les porcelets morts,  Il surveille les tétées,  Il peut réaliser des injections médicamenteuses aux truies (antibiotiques,...),  Il soigne les truies après mise bas : suivi de température, et soins nécessaires,  Il surveille et observe le comportement des animaux.</p>
<b>Il réalise les soins aux porcelets et assure le suivi général de la bande dans le respect de la réglementation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Il réalise des soins courants</u> :</li> </ul> <p>Le cas échéant, il coupe les dents,  Il coupe les queues,  Il coupe le cordon ombilical et le désinfecte,  En cas de problème de tétée, il donne manuellement le colostrum,  Le cas échéant, il fait des injections,  Il identifie chaque porcelet (tatouage, pose d'une boucle à l'oreille, encoche à l'oreille),  Il castré les mâles,  Il pèse systématiquement chaque portée et enregistre les poids.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Il peut être amené à réaliser des soins en cas de hernies, problèmes locomoteurs, diarrhées...</u></li> <li>• <u>Il assure le suivi général de la bande et peut être amené à trier les porcelets et gérer l'adoption.</u></li> </ul> <p>Il réalise le sevrage des porcelets  Il repère les porcelets à sevrer,  Il compte les porcelets,  Il enregistre le sevrage,  Il sépare les porcelets des truies  Il repère des anomalies</p>
<b><u>Post-sevrage /engraissement</u> : le salarié de remplacement réalise les soins spécifiques liés à la conduite du post-sevrage / engraissement</b>	
<b>Il réalise la pesée et le tatouage</b>	<p>Il pèse les animaux à leur arrivée et à leur sortie en post-sevrage,  Il allote suivant le poids et le sexe,  Il marque les animaux à leur arrivée en engraissement.</p>
<b>Il identifie les problèmes sanitaires et met en œuvre les solutions appropriées</b>	<p>Il fait appel au vétérinaire, le cas échéant  Il assiste le vétérinaire lors des différentes interventions, notamment par la contention des animaux  Il pèse, marque les porcs charcutiers et les prépare pour l'enlèvement</p>

### **HYGIENE ET SOINS**

**Le salarié de remplacement réalise les soins aux animaux en quarantaine, en verraterie-gestante, en maternité et en post-sevrage**

<b>Il réalise les opérations de nettoyage de l'élevage</b>	<p>Il nettoie (raclage, balayage des déjections, enlèvement du fumier) les déjections à l'arrière des animaux, les évacue manuellement ou mécaniquement et désinfecte le sol  Il nettoie régulièrement le matériel de distribution alimentaire : auges, abreuvoirs  Il réalise le lavage et la désinfection des salles vides, couloirs, locaux de stockage et fabrication d'aliments, quai d'embarquement</p>
--	---

	<p>Il nettoie le petit matériel d'élevage (tapis, lampes à infrarouge, petit matériel médical)</p> <p>Il assure un tri sélectif des déchets (verre, aiguilles, fonds de flacons de vaccins et antibiotiques, ...)</p>
<b>Il gère l'évacuation des animaux morts</b>	
<b>Il assure les soins aux animaux</b>	<p>Il réalise les vaccinations systématiques prescrites des animaux (respect de la posologie)</p> <p>Il met en œuvre le plan de traitements, en utilisant les méthodes prescrites dans le respect de la législation en vigueur et du cahier des charges</p> <p>Il s'assure du stockage et de la bonne conservation des produits médicamenteux</p>

## ALIMENTATION

**Le salarié de remplacement réalise l'alimentation des différentes catégories de l'élevage**

<b>Il prépare les différents aliments</b>	<p>Il applique la formulation de l'aliment en respectant la législation en vigueur et le cahier des charges</p> <p>Il met en route les différentes fabrications</p> <p>Il surveille la fabrication</p>
<b>Il alimente les différentes catégories d'animaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>alimentation manuelle</u></li> </ul> <p>Il assure la distribution selon le plan d'alimentation prévu en respectant les transitions alimentaires</p> <p>Il distribue l'eau (tuyau d'arrosage, seau, ...)</p> <p>Il contrôle l'état des auges</p> <p>Il observe les animaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>alimentation automatisée</u></li> </ul> <p>Il lance le programme d'alimentation en saisissant les données nécessaires</p> <p>Il met en route le circuit d'alimentation</p> <p>Il contrôle le circuit d'alimentation et le débit de la distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>alimentation spécifique</u></li> </ul> <p>Il distribue manuellement les aliments complémentaires ou liquides selon le groupe d'animaux à alimenter</p>
<b>Il enregistre les données concernant le stock d'aliments</b>	

# CULTURES

## TRAVAIL DU SOL

**Le salarié de remplacement effectue les travaux du sol en organisant son travail selon les consignes données, en respectant les règles de sécurité et d'environnement : déchaumage, labour, préparation du lit de semences, semis, binage**

Il apprécie si les conditions sont réunies pour réaliser le travail

Il attèle l'outil

Il règle l'outil en fonction de la nature du sol et du résultat à obtenir

Il contrôle son travail et s'adapte en cours de chantier

Il rend compte de l'activité réalisée et des difficultés rencontrées : qualité du travail, conditions de déroulement,...

## SUIVI DES CULTURES

**Le salarié de remplacement assure le suivi des cultures en organisant son travail selon les consignes données, en respectant les règles de sécurité et d'environnement**

**Il épand les engrais le lisier ou le fumier ou le compost selon les consignes données en respectant les règles de sécurité et d'environnement**

Il règle et remplit l'épandeur en fonction de la dose voulue par hectare

Il épand les engrais, le lisier, le fumier ou le compost

Il réalise l'épandage en respectant les consignes de sécurité personnelles et environnementales

Il prévient les pertes et pollutions

Il contrôle la régularité de l'épandage

Il effectue le nettoyage complet du matériel et s'assure de son état

Il rend compte de l'activité réalisée et des difficultés rencontrées

<p><b>Il réalise les traitements phytosanitaires<sup>12</sup> sur consignes strictes et en respectant l'environnement, les précautions d'emploi et les consignes de sécurité</b></p>	<p>Il identifie les principaux produits (fongicide, insecticide, herbicide), leurs matières actives, leurs principes d'action, leurs cibles et leurs plages d'utilisation</p> <p>Il prépare les bouillies d'après les dosages prescrits</p> <p>Il contrôle, prépare et règle le pulvérisateur</p> <p>Il applique le traitement en respectant les consignes de sécurité personnelles et environnementales</p> <p>Il détecte d'éventuels dysfonctionnements</p> <p>Il évalue les conditions nécessaires à la qualité d'une bonne pulvérisation (hygrométrie, vent, brise)</p> <p>Il nettoie le pulvérisateur après utilisation et les équipements de protection individuelle et s'assure du bon état du matériel</p> <p>Il traite les semences</p> <p>Il rend compte de l'activité réalisée et des difficultés rencontrées</p>
--	--

## RECOLTE

**Le salarié de remplacement récolte en organisant son travail selon les consignes données, en respectant les règles de sécurité et d'environnement**

Il évalue la maturité du produit (*il apprécie le stade de récolte, il vérifie le taux d'humidité*)

Il apprécie les conditions météorologiques

Il règle la machine de récolte en fonction de la variété et du produit

Il conduit la machine en adaptant les réglages (*il utilise les outils adéquats en toute sécurité, il récolte en fonction de la destination du produits : sec, ensilage, demi-sec,...*)

Il contrôle la qualité de la récolte

Il rend compte de l'activité réalisée et des difficultés rencontrées

Il transporte la récolte jusqu'au lieu de stockage

<sup>12</sup> Facteur d'évolution : un certificat d'applicateur sera probablement rendu obligatoire à court ou moyen terme.

**STOCKAGE : le salarié de remplacement réalise le stockage des produits et assure leur bonne conservation**

Il identifie les différentes cellules en fonction des éléments suivants : variété, quantité, qualité, humidité

Il rentre les produits

Il réceptionne et nettoie les produits

Il assure la ventilation

Il assure les conditions favorables au déstockage des produits

Il assure le bon fonctionnement du séchoir, de l'arrivée à la sortie des produits

Il trie les récoltes à la ferme

Il vérifie la qualité des récoltes

*FOURRAGE : Il vérifie l'évolution de la température*

*ENSILAGE : Il réalise les silos (ensilage)*

## **CULTURE DE LA VIGNE**

Voir le référentiel professionnel du CQP « ouvrier qualifié de l'exploitation viticole ».